Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 40/2010

TITRE :	**Protection contre les conséquences des déversements de pétrole au large des côtes**
OBJET :	Environnement
PROPOSEUR(E) :	Ron Lameman ,mandataire, nation crie de Beaver Lake, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Morely Googoo, Chef, Première Nation de Waycobah, N.-É.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les récents déversements de pétrole de la plateforme Horizon de BP dans le golfe du Mexique ont attiré l'attention de la population mondiale sur les dangers des forages pétroliers marins.

B. L'autoréglementation et la préparation en cas de catastrophe de l'industrie pétrolière ont été jugées inefficaces et douteuses lors de la réunion du comité parlementaire américain sur l'énergie et le commerce (House Energy and Commerce Committee) qui s'est déroulée au Congrès des États-Unis.

C. Les déversements pétroliers se produisant près des côtes américaines peuvent aisément toucher les ressources côtières dont dépendent les Premières Nations.

D. Les contaminants dilués issus du pétrole se déversant dans le golfe du Mexique se disperseront dans tous les océans du monde et pourraient affecter les ressources côtières atlantiques du Canada.

E. Les conséquences des désastres pétroliers au large des côtes sont de grande envergure et à long terme.

F. Des activités de forage se déroulent dans des régions diversifiées sur le plan biologique et situées au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et des Territoires du Nord-Ouest.

G. Tout accident survenant à l'occasion d'activités de forage pétrolier au large des côtes canadiennes aurait de graves conséquences sur les pêches des Premières Nations et perturberait la relation traditionnelle qu'entretiennent les Premières Nations avec l'environnement.

H. Les Premières Nations continueront de protéger l'eau et toutes les formes de vie se trouvant dans l'eau.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

I. Les femmes des Premières Nations sont les gardiennes traditionnelles de l'eau.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Demandent au gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie d'urgence en cas de déversement pétrolier au large des côtes permettant de récupérer des volumes de pétrole déversé semblables à ceux du golfe du Mexique.
2. Demandent avec insistance au gouvernement du Canada de clarifier et de réévaluer les ententes bilatérales conclues avec les États-Unis qui portent tant sur le nettoyage des déversements de pétrole que sur la responsabilité concernant les dommages causés par ces déversements.
3. Rappellent au gouvernement du Canada son obligation de protéger les moyens de subsistance des Premières Nations menacés par des déversements de pétrole.
4. Envisagent de s'associer au National Congress of American Indians pour demander une plus grande protection contre les déversements pétroliers au large des côtes.
5. Déclarent qu'ils offrent leur appui aux nations autochtones des États-Unis touchées par le déversement pétrolier du golfe du Mexique.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL